

REGLEMENT

CONCERNANT LE

Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges

Adopté par l'Assemblée générale de Messieurs les anciens
et nouveaux Marguilliers de l'OEuvre et Fabrique
de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal
le 11 mars 1877.

Et approuvé par Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, Evêque
de Montréal, le 12 mars 1877.

MONTREAL

BEAUCHEMIN & VALOIS, Libraires-Imprimeurs

236 et 238, rue St-Paul

1877